Nations Unies A/68/789–S/2014/163



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2096 (2013) du Conseil de sécurité, qui m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Il fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport le 6 décembre 2013 (A/68/645-S/2013/721). Il présente en outre une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité et des événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan. Les progrès réalisés au regard des critères et indicateurs en vigueur depuis la parution de mon rapport du 5 mars 2013 (A/67/778-S/2013/133) sont exposés en annexe, en application de la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité.

II. Faits nouveaux

3. Le 17 janvier, quatre membres de la famille des Nations Unies ont trouvé la mort lors d'une attaque perpétrée dans un restaurant de Kaboul et revendiquée par les Taliban : Vadim Nazarov [Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)], Wabel Abdallah (Fonds monétaire international) et Nasreen Khan et Basra Hassan (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Dix-sept Afghans et ressortissants d'autres pays ont aussi péri dans cette attaque. Le conflit qui sévit en Afghanistan depuis plusieurs années a eu des conséquences tragiques pour de nombreuses personnes. Je rends hommage au dévouement de ces fonctionnaires internationaux qui ont fait le sacrifice ultime. Comme le Département

14-25216 (F) 110314 110314





des affaires politiques prend le relais du Département des opérations de maintien de la paix pour assumer la responsabilité des activités d'appui à la MANUA, mon Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a effectué une visite de familiarisation à Kaboul et Mazar-e Charif du 13 au 15 février. Il a prononcé un message de sympathie après l'attaque du 17 janvier et remercié le personnel de la MANUA.

A. Situation politique

4. Les préparatifs des prochaines élections sont bien engagés et le scrutin devrait pouvoir se dérouler comme prévu le 5 avril. La campagne électorale pour l'élection présidentielle a été officiellement ouverte le 2 février, et celle pour les élections aux conseils provinciaux le 4 mars. On observe une intense activité politique sur l'ensemble du territoire.

5. Le 5 janvier, le Président Hamid Karzaï s'est réuni avec les 11 candidats à la présidentielle et il a souligné à cette occasion qu'il fallait que les élections se déroulent dans la transparence et qu'il s'engageait à ce que le Gouvernement s'abstienne de toute interférence. Depuis le lancement de la campagne, les affiches et panneaux représentant les candidats sont partout le long des rues, et de vastes rassemblements politiques ont eu lieu à Kaboul et sur l'ensemble du territoire. Les débats télévisés ont été plus nombreux que jamais avant, lors des précédentes élections en Afghanistan. Au 25 février, il y avait eu neuf débats de ce type, permettant aux candidats d'expliquer leur position sur divers sujets.

6. Des actes de violence se sont produits en marge du processus électoral, notamment la tentative d'assassinat contre le candidat à la vice-présidence, Ismail Khan, ancien Ministre de l'eau et de l'énergie et ancien Gouverneur d'Hérat, le 24 janvier, qui a été suivie du meurtre par balle de deux membres de l'équipe de campagne d'Abdullah Abdullah, candidat à la présidentielle, à Hérat, et de l'assassinat d'un troisième homme à Sari Pul le 7 février. Le convoi de M. Abdullah a été pris pour cible par des tireurs armés alors qu'il regagnait Kaboul depuis Nangarhar le 19 février. M. Abdullah n'a pas été blessé. Malgré ces incidents, le processus électoral ne semble pas menacé. Fait politique de taille, le chef de la branche armée du mouvement de l'opposition Hezb-e Islami, Gulbuddin Hekmatyar, a invité ses militants à prendre part aux élections au début du mois de janvier. Le 16 février, un porte-parole du parti a indiqué que celui-ci soutenait la candidature à la présidence de l'un de ses anciens responsables, Qutbuddin Helal, qui se présentait comme candidat indépendant.

7. Les préparatifs techniques des élections sont plus avancés que pour les précédents scrutins en Afghanistan. Au 31 janvier, le Ministère de l'intérieur avait mené à bien une évaluation des risques sur le plan de la sécurité dans les 7 168 centres de vote initialement proposés par la Commission électorale indépendante. Il a conclu que les forces de sécurité afghanes seraient en mesure de sécuriser 94 % d'entre eux, même si 796 étaient considérés comme à haut risque. Le 19 février, après avoir tenu compte de ces recommandations et procédé de son propre côté à des évaluations, la Commission a rendu publique une liste de 6 775 centres de vote, avec 21 663 bureaux de vote (12 705 pour les hommes et 8 958 pour les femmes). Le transfert du matériel électoral dans les provinces a commencé le 12 février. Par ailleurs, dans le cadre de son processus d'inscription

électorale complémentaire, la Commission avait délivré au 14 février 3,5 millions de nouvelles cartes d'électeurs à ceux qui avaient atteint 18 ans, perdu leur carte ou déménagé depuis le dernier scrutin. Environ 35 % de ces nouvelles cartes ont été attribuées à des femmes. Pour garantir la plus grande participation possible, cette initiative sera poursuivie à l'échelle provinciale jusqu'à deux semaines du scrutin.

8. Le 6 janvier, la Commission du contentieux électoral a fait état au Bureau du Procureur général d'allégations de graves violations des droits de l'homme, de crimes de guerre et de corruption concernant cinq candidats à la présidentielle. Le 15 janvier, le Bureau du Procureur général a annoncé que les dossiers étaient clos faute de preuve. La Commission a continué de vérifier que les 2 713 candidats aux conseils provinciaux étaient bien éligibles. Elle a annoncé 25 disqualifications sur la base du degré d'études ou de l'âge le 26 janvier, et 19 autres le 16 février. Elle a aussi poursuivi son renforcement institutionnel pour améliorer ses capacités. Un plan stratégique et opérationnel provisoire a été présenté aux donateurs le 16 janvier et des procédures de consignation, d'enregistrement et de règlement des problèmes et conflits électoraux ont été rendues publiques le 4 février. Le 11 février, le Président Karzaï a approuvé la nomination de 102 membres des commissions provinciales des plaintes électorales. Le faible nombre de femmes nommées ne laisse d'être préoccupant (6 seulement au total), malgré les efforts déployés pour améliorer la représentation des femmes.

9. Le 22 janvier, la Commission des médias, un organe constitué à titre temporaire pour la période des élections, a publié un règlement déontologique modifié à l'intention des médias pendant la période électorale et, le 29 janvier, elle a lancé une série de 10 ateliers régionaux pour expliquer son mandat et ce règlement aux professionnels des médias. C'est principalement à des groupes afghans qu'il reviendra d'observer les élections, ainsi qu'à des missions internationales à la demande des autorités afghanes. Au 2 février, la Commission électorale indépendante avait accrédité 1 027 observateurs nationaux (issus de 53 organismes nationaux d'observation) et 106 observateurs internationaux (issus de 3 organismes internationaux d'observation) ainsi que 135 représentants de partis politiques (venus de 24 partis). Au total, 519 représentants des médias ont aussi été accrédités, dont 375 Afghans et 144 étrangers. Entre le 13 et le 24 janvier, une équipe exploratoire de l'Union européenne s'est rendue en Afghanistan et, le 23 janvier, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a publié le rapport de son équipe exploratoire, qui préconise le déploiement d'une équipe de 15 membres en appui aux élections.

10. Les progrès accomplis pour lancer un processus de paix officiel avec l'opposition armée sont restés limités. Le 22 décembre, dans une déclaration qui leur a été attribuée, les Taliban ont nié la rumeur selon laquelle l'ex-numéro 2 du mouvement, mullah Abdullah Ghani Baradar, qui est toujours au Pakistan depuis qu'il a été libéré de prison, avait été autorisé à engager un dialogue officiel en leur nom. Le 12 février, un ancien responsable du régime des Taliban, Agha Jan Mutasim, a annoncé que plusieurs dirigeants du mouvement s'étaient réunis à Doubaï et étaient convenus d'inaugurer des concertations « interafghanes » entre le Gouvernement afghan, les Taliban et d'autres groupes d'insurgés. Le 15 février, le Haut Conseil pour la paix de l'Afghanistan a accueilli avec satisfaction cette annonce et le Conseil national de sécurité afghan en a fait autant le lendemain. Le 19 février, les Taliban ont fait une déclaration dans laquelle ils niaient avoir participé à la réunion de Doubaï ou prendre part à des pourparlers d'aucune sorte

avec les autorités afghanes, en précisant que Mutasim n'était plus à l'heure actuelle un responsable ou un représentant de leur mouvement.

11. Le 31 décembre, le secrétariat conjoint du Programme afghan pour la paix et la réintégration a indiqué que le Programme comptait pour l'heure 7 796 participants et que 164 projets de microfinancement avaient été approuvés dans 25 provinces, offrant des possibilités d'emploi à court terme. Dans le cadre des efforts déployés pour instaurer un environnement propice à la paix, une délégation du Haut Conseil pour la paix s'est rendue en Arabie saoudite entre le 28 décembre et le 2 janvier pour participer à une réunion de religieux de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). L'OCI a accueilli favorablement la proposition du Haut Conseil de former un groupe de travail international d'oulémas pour lutter contre les préjugés religieux qui alimentent la violence partisane en Afghanistan. Le 21 janvier, le comité des femmes du Haut Conseil a lancé une campagne nationale sur le thème « L'appel des femmes afghanes à la paix et au cessez-le-feu » dans l'espoir de recueillir 300 000 signatures pour demander l'arrêt des hostilités armées. La MANUA a continué pendant ce temps de faciliter le dialogue à l'échelle locale pour atténuer les tensions interethniques et intertribales et pour rétablir la confiance entre les communautés. Des manifestations ont été organisées dans les provinces de Jawzjan, Kunduz, Logar, Maidan Wardak, Paktya et Takhar avec la participation de responsables des pouvoirs publics, de dirigeants traditionnels et de représentants de la société civile. Au mois de janvier, la MANUA a aussi lancé une série de séminaires pour promouvoir le rôle des oulémas afghans dans la conduite d'élections pacifiques, en rassemblant des religieux et des dignitaires des provinces de Badghis, Ghor, Hérat, Laghman, Nangarhar et Nuristan.

12. L'accord bilatéral de sécurité conclu entre l'Afghanistan et les États-Unis d'Amérique n'est toujours pas signé. Le Président Karzaï a réitéré les conditions qu'il avait énoncées lors de la conclusion de la loya jirga consultative du mois de novembre, notamment en ce qui concerne le lancement officiel du processus de paix. En novembre, des négociations ont été engagées entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Afghanistan autour d'un accord sur le statut des forces pour poser un cadre juridique dans l'hypothèse où une mission de formation ou une mission consultative serait envoyée après 2014. L'OTAN a fait savoir qu'elle voyait dans la signature d'un accord bilatéral avec les États-Unis une condition préalable.

13. Le 13 février, le Gouvernement afghan a libéré 65 prisonniers que les États-Unis avaient placés sous son autorité. L'Ambassade des États-Unis à Kaboul a condamné cette libération d'individus qu'elle considérait comme de « dangereux détenus » impliqués dans des crimes graves comme contraire aux termes du mémorandum d'accord de 2012. Le 17 février, Abdul Raqib Takhari, ancien Ministre des rapatriements sous les Taliban qui avait été inscrit sur la liste des personnes visées par le régime des sanctions du Conseil de sécurité de 1988, a été tué à Peshawar. Le Gouvernement afghan l'a qualifié de « martyr de la paix » et a transféré ses restes dans sa province natale de Takhar pour qu'il y soit inhumé.

B. Situation sur le plan de la sécurité

14. La situation sur le plan de la sécurité en Afghanistan est restée volatile. L'Organisation des Nations Unies a recensé 20 093 incidents de sécurité dans le pays en 2013. Après 2011, c'est la pire année que l'Afghanistan ait connu en termes

de violence depuis la chute du régime des Taliban. Sur ce total, 70 % des incidents se sont produits dans l'est, le sud-est et en particulier dans le sud du pays. La province de Kandahar a été le théâtre de 13 % du total des incidents recensés en 2013. Tactiquement, ce sont des affrontements armés et des engins explosifs improvisés qui ont été à l'origine de 75 % des incidents en 2013, les affrontements armés ayant augmenté de 51 % depuis 2012. Les forces afghanes ont montré qu'elles étaient à même de défendre le territoire contre les attaques d'éléments hostiles au Gouvernement et de reprendre du terrain, même si c'est au prix de nombreuses victimes. Par exemple, lors d'une attaque d'insurgés le 23 février dans la province de Kunar, 19 soldats de l'armée nationale afghane ont trouvé la mort, et 6 ont été portés disparus. La multiplication des affrontements armés semble être liée au rythme plus soutenu des opérations des forces de sécurité afghanes et aux attaques d'éléments hostiles au Gouvernement contre les forces armées pendant la période de transition. Tout au long de l'année 2013, divers groupes, dont Tehrik-e-Taliban, Lashkar-e-Tayyiba et Lashkar-i-Jhangvi, en sus des Taliban afghans, ont intensifié leurs attaques dans les provinces de l'est et du sud. Au nord de l'Afghanistan, le Mouvement islamique d'Ouzbékistan a continué à opérer dans des districts reculés et montagneux et à constituer une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité. L'usage tactique de l'attentat-suicide par l'opposition armée s'est poursuivi, donnant lieu à 107 incidents de cette nature en Afghanistan en 2013, dont 18 à Kaboul, contre 101 en 2012, dont 7 à Kaboul.

15. À la mi-janvier, l'armée nationale afghane comptait 193 427 hommes, dont 7 300 militaires servant dans les forces de l'air. On déplorait encore des pénuries de personnel au niveau de la gestion stratégique et budgétaire, ainsi que dans des secteurs spécialisés, comme l'aviation, la lutte contre les engins explosifs improvisés et le renseignement. Le taux d'attrition, d'environ 34 % en 2013, ne laisse d'être préoccupant. Le 8 janvier, le Ministre de l'intérieur a ouvert sa première école de formation spécialisée sur le désamorçage d'engins explosifs improvisés, par laquelle devraient passer environ 1 500 membres du personnel de police par an. Le 14 janvier, la colonelle Jamila Baez a été nommée chef de la police pour un des districts de Kaboul. C'est la première fois qu'une femme occupe un tel poste. Alors que les femmes ne représentent que 1 % du personnel de police, le Ministère a inauguré le 21 janvier une stratégie ayant pour objet d'intégrer davantage de femmes dans la Police nationale afghane en prévoyant des mesures de protection pour éviter qu'elles ne soient victimes d'abus. Le Ministère forme également 13 000 scrutatrices qui seront affectées aux centres de vote le jour des élections. À la fin de 2013, les traitements de 145 199 policiers passaient par le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, qui est administré par l'ONU.

16. Parallèlement, l'initiative visant à garantir la sécurité de la police locale afghane s'est poursuivie. Forte de 27 000 membres du personnel répartis dans 142 districts à la mi-février, la police locale devrait compter 30 000 membres d'ici à la fin de 2014. En 2013, 9 % de la totalité des incidents étaient dirigés contre des policiers locaux. Souvent en poste dans des zones volatiles et parfois déployés dans des rôles auxquels ils sont mal préparés et peu formés, ils représentent une cible facile. De nombreuses communautés estiment que la sécurité s'est améliorée grâce à la présence de la police locale afghane. Cela étant, la MANUA a continué de documenter les violations des droits de l'homme commises par certains des membres de la police locale, notamment des exécutions et des punitions sommaires,

des tentatives d'intimidation, des fouilles illégales et des extorsions. Selon la MANUA, entre le 1[er] novembre 2013 et le 31 janvier 2014, 14 civils ont été tués et 18 blessés par la police locale afghane, soit quatre fois plus que pendant la même période en 2012/13.

17. S'agissant de l'insécurité, qui a des répercussions négatives aussi bien sur la population afghane que sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies de mener à bien les tâches et activités dont elle doit s'acquitter en vertu de son mandat, la période à l'examen a été marquée par un nombre d'incidents sans précédent pour la saison, qui s'explique au moins partiellement par des conditions météorologiques exceptionnellement clémentes, qui ont permis aux différentes parties de mener leurs opérations avec moins de difficultés que d'habitude. Du 16 novembre 2013 au 15 février 2014, 4 649 incidents ont été rencensés, soit 24 % de plus que pendant la même période en 2012/13. Entre le 16 novembre 2013 et le 15 février 2014, 35 attaques-suicides ont été signalées, contre 17 pendant la même période en 2012/13; 10 d'entre elles se sont déroulées dans la capitale, contre 5 pendant la même période l'année précédente. L'attaque coordonnée du 17 janvier dans un restaurant de Kaboul, qui a fait quatre morts dans la famille des Nations Unies, était la plus mortelle à être perpétrée contre des civils étrangers depuis 2001. Treize ressortissants étrangers et huit civils afghans ont péri lors de cette attaque qui a été revendiquée par les Taliban. Vingt et un autres incidents de sécurité qui ont touché directement ou indirectement l'Organisation des Nations Unies ont été enregistrés entre le 16 novembre 2013 et le 15 février 2014. La plupart étaient des actes criminels ou des actes d'intimidation contre le personnel national. Deux convois des Nations Unies ont été pris pour cible à Nangarhar par des hommes armés, faisant trois blessés parmi les policiers escortant ces convois, et un hélicoptère de la MANUA a été légèrement endommagé après avoir essuyé des tirs d'armes légères alors qu'il se rendait à Gardez.

18. En 2013, le nombre d'incidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre a augmenté, avec 455 victimes, dont 129 morts, contre 367 victimes et 91 morts en 2012. Pendant la période à l'examen, les partenaires de la lutte antimines appuyés par les Nations Unies ont déminé 28 champs de bataille et 214 champs de mines dans 31 communautés, et trois nouveaux districts ont été déclarés exempts de mines. D'après les renseignements disponibles, il resterait encore 4 171 champs de mines répartis sur 33 provinces. L'Organisation des Nations Unies, qui s'efforce de solder l'héritage du dernier conflit, met aussi au point une stratégie avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) pour retirer les restes explosifs de guerre des bases militaires, des champs de tirs et de démolition, des sites où des munitions aériennes ont été utilisées et de sites qui ont été récemment le théâtre de combats. Il sera essentiel pour le succès de cette stratégie de commencer par bien prendre la mesure du problème. À ce jour, la FIAS a communiqué à l'ONU les coordonnées de 231 champs de batailles et sites bombardés, ainsi que de 331 champs de tirs.

C. Coopération régionale

19. L'Afghanistan continue de tendre la main à ses voisins et de promouvoir la coopération régionale, notamment par son rôle de chef de file dans le cadre du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, en favorisant le renforcement du dialogue politique et

l'accomplissement de progrès dans les mesures de confiance. Le 17 janvier, l'Inde a accueilli une réunion de hauts responsables à New Delhi. Les États du cœur de l'Asie et les pays et organisations amis ont débattu des questions de sécurité, et notamment de la circulation d'éléments extrémistes, et de l'importance de la coopération régionale dans le secteur de l'énergie pour assurer le développement et la stabilité économiques, ainsi que des progrès accomplis au niveau des mesures de confiance et des modalités de financement du Processus. Du 2 au 11 février, au titre de la mesure de confiance concernant la gestion des catastrophes, le Japon a accueilli des responsables du Kazakhstan, du Pakistan et de la Turquie à l'occasion d'un échange d'informations et de meilleures pratiques. Les 26 et 27 février, l'Afghanistan a tenu un séminaire sur le financement du terrorisme dans le cadre de la mesure de confiance concernant la lutte contre le terrorisme. Les préparatifs de la sixième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui doit se tenir à Kaboul le 26 mars, sont par ailleurs en cours.

20. Des efforts sont aussi déployés pour resserrer les liens bilatéraux entre l'Afghanistan et les pays de la région. Le 8 décembre, le Président Karzaï, qui était en visite à Téhéran, est convenu avec le Président de la République islamique d'Iran, Hassan Rouhani, que les deux pays concluraient un pacte complet d'amitié et de coopération à long terme dans les domaines politique, économique et culturel, ainsi que sur le plan de la sécurité et en ce qui concerne la paix et la sécurité régionales. Le 26 février, en marge d'une réunion de l'Union parlementaire des États membres de l'OCI, tenue à Téhéran, le Président de la Wolesi Jirga a rencontré celui du Majlis iranien. Le 12 décembre, le Président Karzaï s'est rendu en Inde, où, au côté du Premier Ministre, Manmohan Singh, il a souligné l'attachement de l'Afghanistan à la coopération, à l'intégration et au développement, notamment dans le cadre du Processus d'Istanbul. Les deux dirigeants et la République islamique d'Iran ont aussi annoncé leur intention de développer de nouvelles routes commerciales et des axes de transit supplémentaires. Le Ministre indien des affaires étrangères s'est ensuite rendu à Kandahar le 15 février pour inaugurer l'Université afghane des sciences et technologies agricoles au côté du Président Karzaï. Le 7 février, en marge des XXIIe Jeux olympiques d'hiver de Sochi (Fédération de Russie), le Président Karzaï a rencontré le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, qui lui a fait savoir que la Chine avait l'intention de continuer de contribuer à la reconstruction de l'Afghanistan et d'encourager les investissements. Il a aussi réaffirmé son appui au bon déroulement de l'élection présidentielle et à un processus de réconciliation nationale voulu et animé par la population afghane. Le 22 février, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine s'est rendu à Kaboul, où il a rencontré le Président Karzaï et plusieurs hauts responsables. Le 13 février, le Président Karzaï a pris part à Ankara au huitième Sommet trilatéral avec le Président de la République de Turquie et le Premier Ministre de la République islamique du Pakistan. Une déclaration conjointe est venue insister sur le tournant salutaire que les relations bilatérales entre l'Afghanistan et le Pakistan avaient pris, et notamment l'approfondissement de leurs relations commerciales et économiques. Il a été souligné qu'une coopération régionale et internationale aux fins du développement était indispensable à la stabilisation de l'Afghanistan. Le 22 février, le Ministre des finances du Pakistan était à la tête d'une délégation de haut niveau qui s'est rendue à Kaboul pour la neuvième session de la Commission économique conjointe afghano-pakistanaise et il s'est aussi rendu sur les sites d'un certain nombre de projets qui avaient été exécutés en Afghanistan avec l'aide du Pakistan.

21. Mon Représentant spécial, Ján Kubiš, a poursuivi ses efforts pour favoriser la coopération régionale conformément à son mandat. Le 13 décembre, il s'est rendu à Achgabat, où il a rencontré le Président du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, et évoqué avec lui l'importance de l'accès humanitaire et des projets d'infrastructure en Afghanistan. Le 22 janvier, il a assisté à une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de coopération de Shanghai, à Moscou, qui ont évoqué les menaces qui pesaient sur leurs pays, notamment le trafic de stupéfiants et les groupes terroristes, ainsi que la nécessité d'augmenter les échanges et les investissements transfrontaliers. Du 23 au 25 février, il a pris part à des consultations à Islamabad avec le Gouvernement pakistanais.

III. Droits de l'homme

22. Le 8 février 2014, la MANUA a publié l'édition 2013 de son rapport annuel sur la protection des civils en période de conflit armé. Ce rapport fait état de 8 615 victimes civiles (2 959 morts et 5 656 blessés) recensées en 2013, soit une augmentation globale de 14 % par rapport à 2012, le nombre de décès ayant, lui, augmenté de 7 %. D'après le rapport, les éléments hostiles au Gouvernement seraient responsables de 74 % des victimes (2 311 civils tués et 4 063 blessés), 11 % revenant aux forces progouvernementales (8 % sont imputables à l'armée afghane et 3 % aux forces militaires internationales, soit 341 morts et 615 blessés). Toujours d'après le rapport, 10 % du nombre total de victimes est à attribuer à des affrontements au sol entre éléments antigouvernementaux et forces progouvernementales au cours desquels des civils ont péri sous les tirs croisés, les 5 % restants étant essentiellement imputables à des restes explosifs de guerre. L'origine des pertes causées parmi les civils de part et d'autre marquait une tendance en évolution en 2013.

23. Entre le 1er novembre 2013 et le 31 janvier 2014, la MANUA a recensé 572 morts et 1 066 blessés parmi les civils, ce qui représente une augmentation de 15 % du nombre de victimes par rapport à la même période en 2012-2013. Les éléments hostiles au Gouvernement sont responsables de 76 % des victimes civiles enregistrées à cette période et les forces progouvernementales de 9 %. Quant aux 15 % restants, principalement des victimes d'affrontements au sol, de bombardements transfrontaliers et de restes explosifs de guerre, la responsabilité n'a pu être attribuée à aucun des deux camps.

24. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur le sort des enfants en période de conflit armé a continué de recevoir des informations faisant état de violations graves des droits de l'enfant. Entre le 1er novembre 2013 et le 31 janvier 2014, 104 enfants ont été tués et 254 blessés dans le cadre du conflit. C'est l'explosion d'engins explosifs improvisés qui a fait le plus grand nombre de victimes parmi les enfants, occasionnant 48 morts et 67 blessés. Les opérations au sol (échanges de tirs, fusillades et tirs d'artillerie, de roquettes, de mortier et de grenades à main) ont fait 37 morts et 133 blessés. Les engins non explosés, restes explosifs de guerre et autres mines terrestres ont également fait 13 morts et 41 blessés.

25. Le 8 décembre, la MANUA a publié un rapport intitulé « A way to go: an update on implementation of the law on elimination of violence against women in Afghanistan ». Les conclusions de ce rapport, qui s'appuie sur des entretiens avec 200 responsables et le suivi de près de 500 cas de violence à l'égard des femmes

dans 18 provinces entre octobre 2012 et septembre 2013, sont mitigées. Si le nombre d'enregistrements de plaintes a progressé de 28 % par rapport aux 12 mois précédents, l'application des dispositions prévues par la loi de 2009 pour l'inculpation et la condamnation des coupables n'a, elle, progressé que de 2 %. Dans l'ensemble, le nombre de mises en accusation prononcées par des procureurs dans des affaires de violence à l'encontre de femmes a diminué. Le 1er mars, le Vice-Ministre de la condition féminine a présenté le propre rapport du Gouvernement sur l'état d'application de la loi, conformément aux engagements pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Ce rapport, qui s'appuie sur des enquêtes menées dans 32 des 34 provinces afghanes, corrobore nombre des conclusions de la MANUA. La disponibilité de données de référence est une condition essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action gouvernemental visant à remédier aux manquements recensés. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'article 26 du Code de procédure pénale adopté par l'Assemblée nationale afghane, qui interdit que des membres de la famille de l'accusé soient interrogés en tant que témoins, empêchant ainsi de poursuivre efficacement de nombreux auteurs de violences sexistes. Le 23 février, le Président Karzaï a adopté le nouveau Code avant d'amender, par voie de décret, le passage de l'article 26 interdisant le témoignage des proches.

26. Le 28 janvier, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a rendu publiques les conclusions de son examen d'accréditation quinquennal, reportant d'un an la décision concernant son statut. Tout en exprimant tout son respect pour les travaux et l'efficacité de la Commission, le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme s'est dit préoccupé par la procédure de nomination des nouveaux commissaires par le Gouvernement, le déséquilibre des sexes au sein du personnel et la forte dépendance vis-à-vis des fonds versés par les donateurs. Le Comité a souligné que la Commission et le Gouvernement afghan devaient répondre à ces préoccupations d'ici au mois de novembre 2014, faute de quoi il recommanderait que la Commission soit rétrogradée au statut B.

27. La MANUA a continué d'effectuer des visites dans des centres de détention administrés par le Gouvernement afghan afin d'évaluer le traitement réservé aux personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Au cours de la période considérée, elle a visité 54 lieux de détention administrés par la Direction nationale de la sécurité, la Police nationale afghane, la Direction centrale des prisons et l'armée afghane, dans 20 provinces. La population carcérale générale de l'Afghanistan est passée de 12 000 détenus en 2008 à 29 000 en janvier 2014. Le nombre de grèves de la faim en réaction aux conditions de détention et à l'application inégale des mesures de libération est en augmentation. Ainsi, les femmes détenues à Mazar-e Charif ont observé trois jours de grève de la faim en janvier, au motif que des hommes détenus pour des crimes graves avaient été libérés alors que leurs dossiers à elles, qui, pour beaucoup, avaient trait à des « crimes moraux » non reconnus par la loi, n'étaient pas traités. Toujours en janvier, 22 prisonniers détenus dans la province de Ghor ont contesté leur condamnation. La MANUA et les institutions spécialisées œuvrent à améliorer la formation du personnel et les infrastructures pénitentiaires, en intervenant dans un premier temps dans les provinces de Takhar, Jawzjan, Kunduz et Kaboul.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

28. Le 15 janvier, la chambre basse du parlement afghan, la Wolesi Jirga, a approuvé le budget national pour l'exercice de l'année 1393 (21 décembre 2013-20 décembre 2014). Le budget total s'élève à 7,6 milliards de dollars, dont 65 % sont alloués aux dépenses opérationnelles et 35 % au développement. Le secteur de la sécurité à lui seul absorbe 3,4 milliards de dollars. Le 11 février, le Ministère des finances a annoncé l'allocation d'un million de dollars à cinq des provinces du pays, dans le cadre de son programme pilote de renforcement du budget des provinces. Les conclusions du programme pilote permettront d'évaluer les perspectives d'une décentralisation plus générale de la politique budgétaire.

29. Les participants à la réunion extraordinaire du 29 janvier du Conseil commun de coordination et de suivi ont évalué les progrès accomplis au regard des engagements pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et lancé un programme prospectif en prévision de la conférence ministérielle consacrée au développement de l'Afghanistan, qui doit se tenir avant la fin de 2014. La MANUA a facilité la participation de la société civile ainsi que les discussions entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale aux fins de l'élaboration d'un rapport conjoint sur le bilan des mesures concrètes prises par les deux parties. Pour encourager la poursuite des programmes nationaux en matière d'économie et de développement au cours de la transition politique, les 11 candidats à l'élection présidentielle ont été invités à participer à la réunion en tant qu'observateurs. Les représentants de la communauté internationale ont réaffirmé leur engagement durable aux côtés de l'Afghanistan, le rattachant aux efforts constants en faveur de la bonne gouvernance et d'initiatives fondées sur les droits, et notamment à la protection des avancées réalisées en matière de droits de l'homme et de droit des femmes. Pour être plus autonome, l'Afghanistan devait impérativement accélérer ses progrès économiques et son développement, notamment en respectant les engagements pris dans le domaine de la lutte contre la corruption, en satisfaisant aux critères du Fonds monétaire international et en combattant l'économie illicite. Le Gouvernement a réaffirmé aux partenaires internationaux que le calendrier électoral serait respecté avant de demander, à son tour, que les donateurs appliquent mieux le principe de responsabilité et s'engagent davantage en faveur de sa politique de gestion de l'aide au développement. La quasi-totalité des candidats à l'élection présidentielle s'est engagée à poursuivre les progrès accomplis au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

30. La Banque mondiale a dressé un rapide bilan de la situation économique actuelle de l'Afghanistan. Le pays est toujours extraordinairement tributaire de l'aide au développement. Après une récolte record en 2012, on estime que la croissance est retombée à 3,1 % en 2013, les recettes fiscales pour la même année ayant chuté à 9,6 % du PIB. Il semble que cette dernière évolution soit imputable à la fois au ralentissement de l'économie et à la faiblesse persistante du système de collecte de l'impôt. Pour la première fois, la précarité économique de l'Afghanistan se lit également dans la baisse de 43 % du nombre d'entreprises nouvellement enregistrées au cours des sept premiers mois de 2013. Les défis à relever en matière de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de prestation de services demeurent colossaux. Le PIB par habitant de l'Afghanistan reste le plus faible d'Asie et parmi les 20 derniers au monde, le taux d'alphabétisation plafonne à

environ 25 % et, chaque année, la pression de l'arrivée de 400 000 nouveaux individus sur le marché du travail se fait sentir. Le 19 janvier, pour tenter d'accroître la main-d'œuvre qualifiée, le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère du travail, des affaires sociales, des martyrs et des handicapés ont lancé, en partenariat avec l'ONU, la première stratégie nationale pour la formation et l'enseignement techniques et professionnels, qui vise à constituer les ressources humaines nécessaires au développement du pays.

31. Les activités de la MANUA concernant l'état de droit sont de plus en plus axées sur les litiges fonciers et la gestion des terres. En janvier, à la demande de l'autorité afghane en charge des questions foncières, la Mission a rejoint la coprésidence d'un groupe de travail consacré à ces questions. Ce groupe rassemble des donateurs internationaux et des responsables de réformes foncières et programmes associés, œuvrant tous à la recherche de solutions acceptables aux litiges persistants, qui ont contribué aux déplacements de population dans de nombreuses régions du pays.

V. Aide humanitaire

32. Le 16 décembre, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valérie Amos, a annoncé les programmes humanitaires mondiaux pour 2014, parmi lesquels une demande de financement d'un montant de 406 millions de dollars pour l'Afghanistan. Le Plan d'action humanitaire commun pour l'Afghanistan prévoit que 5,4 millions de personnes auront besoin de soins de santé cette année, y compris de soins d'urgence, qui constituent une priorité absolue au vu de la situation actuelle, les besoins en la matière dépassant considérablement les moyens d'intervention. Le Plan a pour autre priorité de venir en aide aux 2,2 millions de personnes jugées très gravement touchées par l'insécurité alimentaire. Le troisième groupe prioritaire est celui des personnes déplacées, dont les besoins importants sont pour la plupart non satisfaits.

33. En 2013, 124 000 nouveaux déplacés liés au conflit ont été recensés, ce qui représente une hausse de 25 % par rapport à 2012. Cela porte le nombre total de personnes déplacées recensées par l'ONU en Afghanistan à 630 000, réparties dans 20 des 34 provinces du pays. Les provinces ayant enregistré le plus grand nombre de déplacements sont Helmand, Wardak, Faryab et Nangarhar, ce qui traduit une augmentation des affrontements au sol dans ces provinces. La sécheresse persistante dans l'ouest du pays a, en outre, entraîné le déplacement d'environ 1 000 familles à la fin de l'année 2013. Beaucoup se sont d'abord installées à Chaghcharan (province de Ghor) avant de gagner Hérat. De mi-décembre 2013 à mi-février 2014, une aide a été fournie pendant l'hiver aux populations vulnérables, parmi lesquelles 35 000 personnes déplacées dans les provinces de Wardak, Nourestan, Ghor, Ghazni, Paktiya et Faryab, et 30 000 autres installées dans des camps de fortune à Kaboul, Mazar-e Charif et Hérat et dans leurs environs. Le 11 février, le Gouvernement afghan a lancé, avec l'aide de l'ONU, une politique nationale relative aux déplacés. Cette politique définit les rôles et les responsabilités des divers ministères et institutions du Gouvernement, ainsi que de leurs partenaires humanitaires et partenaires de développement, dont l'ONU. Une stratégie de mise en œuvre doit à présent être élaborée. En 2013, 38 766 réfugiés afghans sont rentrés volontairement dans leur pays, soit une baisse de 59 % par rapport à 2012.

34. Des campagnes de vaccination ont continué d'être organisées en vue d'éradiquer la polio, l'Afghanistan étant l'un des derniers pays au monde encore touché par le virus. En 2013, 14 cas ont été signalés, contre 37 en 2012 et contre 80 en 2011. Depuis la mi-décembre, trois campagnes de vaccination ont été organisées dans les 41 districts les plus à risque, ce qui a permis de vacciner plus de 2,7 millions d'enfants de moins de 5 ans. L'une de ces campagnes s'est déroulée à Kaboul, où un cas avéré a été signalé chez un enfant au début de février, le premier dans la capitale afghane depuis la chute du régime taliban. Les équipes du programme de vaccination ont été autorisées à pénétrer dans des zones d'ordinaire inaccessibles.

35. Entre janvier et décembre 2013, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 283 atteintes à la sécurité du personnel, des locaux ou des biens des équipes humanitaires, dans 33 provinces du pays. Cette conjonction d'actes délibérés et d'accidents s'est soldée, au sein du personnel, par 38 morts, 29 arrestations et/ou détentions, 50 blessés et 84 enlèvements, dont l'enlèvement à Hérat, le 21 janvier, de 67 démineurs, le plus grand nombre de fonctionnaires concernés par un seul cas ces dernières années.

36. Le 22 janvier, le Fonds humanitaire commun a été officiellement établi pour l'Afghanistan, avec plus de 30 millions de dollars à la mi-février promis par les donateurs. Le fonds permet d'allouer des contributions non affectées à des activités d'assistance établies en fonction des besoins, la priorité étant donnée aux besoins les plus criants recensés dans le Plan d'action humanitaire commun.

VI. Lutte contre les stupéfiants

37. Les 6 et 23 décembre 2013, la Police des stupéfiants afghane a saisi 64 kilos d'héroïne et près d'une tonne d'opium à Kaboul. Ces saisies sont le fruit d'opérations menées par les services de renseignement nationaux, dont le nombre a été multiplié par 10 entre 2012 et 2013. Le 20 janvier, la Police des stupéfiants a mis au jour et démantelé un laboratoire clandestin de méthamphétamine dans la province d'Hérat. Il s'agit du troisième laboratoire de ce type mis au jour en Afghanistan en 2013. Le nombre de saisies de drogues de synthèse est passé de 8 en 2010 à 54 en 2013.

38. À l'initiative du gouverneur du Badakhchan, des responsables du Gouvernement, des organisations spécialisées dans le développement, des représentants de la société civile et des notables religieux se sont réunis entre le 31 décembre 2013 et le 4 janvier 2014, dans le cadre du nouveau comité chargé de lutter contre les stupéfiants dans le district frontalier d'Ishkashim. Ce comité a été créé à la suite de la conférence ministérielle binationale sur le contrôle des stupéfiants et les moyens de subsistance le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan. Cette conférence, sous l'égide de l'ONU, visait à renforcer les liens entre les populations afghanes du Badakhchan et celles de la province autonome du Haut-Badakhchan et de la province de Khatlon, au Tadjikistan. La création de comités similaires est en cours de l'autre côté de la frontière, l'objectif final étant de créer des comités conjoints qui permettront de faciliter les échanges et d'instaurer la confiance entre les différentes populations transfrontalières.

39. Le 17 janvier, le nouveau Ministre de la lutte contre les stupéfiants a rencontré, à Vienne, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M. Yury Fedotov. Il a souligné, à cette occasion, que si la communauté internationale ne s'impliquait pas davantage, il serait difficile de

pérenniser les progrès accomplis en matière de lutte contre les stupéfiants. Les 28 et 29 janvier, le Ministre a organisé à Kaboul une conférence visant à l'adoption d'une déclaration sur les relations de bon voisinage. La conférence a rassemblé des ministres et des représentants institutionnels turkmènes, iraniens, pakistanais, tadjiks, chinois et ouzbeks concernés par la question des stupéfiants. Y ont été encouragés un renforcement de la communication et une amélioration des opérations conjointes simultanées menées aux frontières. Le 10 février, le Ministre afghan de l'intérieur a tenu à Kaboul une conférence des donateurs consacrée à la lutte contre les stupéfiants. La lutte contre les stupéfiants étant l'une des trois priorités du Ministre, celui-ci a exhorté la communauté internationale à continuer de renforcer les capacités des forces de l'ordre afghanes dans ce domaine.

VII. Appui à la mission

40. Ayant fermé 10 de ses bureaux locaux au cours des 18 derniers mois, la MANUA maintient désormais une présence permanente dans 13 provinces. Ces bureaux regroupés constituent toujours un espace national unique indispensable à la réalisation des activités de sensibilisation et de suivi prescrites par le mandat de la MANUA. En dépit de l'insécurité, les bureaux locaux sont présents jour après jour auprès des populations et des responsables dans les provinces et les districts, y compris dans les zones où la MANUA n'a pas de présence permanente. Des efforts importants sont faits pour optimiser l'utilisation de la flotte réduite de véhicules blindés dont dispose la MANUA et pour maintenir, voire accroître, dans certains cas, le nombre de missions effectuées par la route. La MANUA a également assuré, en 2013, l'encadrement de plus de 40 visites de représentants diplomatiques en dehors de Kaboul. La fin des équipes de reconstruction de province et la fermeture d'autres bases militaires internationales dans tout le pays ont réduit l'appui logistique fourni au personnel de l'ONU sur le terrain, notamment en entraînant la réduction de l'entretien de plusieurs aérodromes régionaux. Par ailleurs, les membres du personnel n'ont plus accès au même niveau de soins médicaux qu'auparavant ni à autant de zones de sécurité en cas d'urgence.

41. Après la suppression de 243 postes en 2013, la MANUA compte actuellement 1 515 personnes (le taux de vacance de postes est de 6 %), dont 345 recrutées sur le plan international et 1 170 sur le plan national. Il y a également 71 Volontaires des Nations Unies, 16 conseillers militaires et 3 conseillers pour les questions de police. Le 11 janvier, la MANUA a participé à la première réunion du Comité directeur du Bureau d'appui commun de Koweït en vue d'apporter des précisions sur les questions de gouvernance, de gestion et d'allocation des ressources. Le progiciel de gestion intégré, Umoja, a été mis en service à la MANUA le 1er mars, après des mois de préparatifs.

VIII. Observations

42. Une transition politique légitime constitue le fondement de la stabilité en Afghanistan. Les élections historiques qui se tiendront le mois prochain marqueront la première passation des pouvoirs d'un président élu à un autre. Les efforts sont en bonne voie pour la tenue de l'élection présidentielle et des élections aux conseils de province le 5 avril, dans le respect du droit et de la Constitution. Ces scrutins ne

seront pas sans faille, mais s'ils se déroulent de manière régulière et si les résultats sont largement acceptés, les nouveaux dirigeants auront alors un mandat pour s'attaquer aux nombreux problèmes que connaît le pays de manière à consolider la stabilité et l'unité nationale.

43. Les organismes afghans de gestion des élections montrent la voie et les efforts de la Commission électorale indépendante font que d'un point de vue technique l'organisation des élections est plus avancée que lors des précédents scrutins. La Commission indépendante du contentieux électoral a eu beaucoup de mal à renforcer les capacités institutionnelles, notamment à mettre en place des institutions dans chacune des 34 provinces du pays, et à s'acquitter en parallèle de ses responsabilités de fond. Elle jouera un rôle crucial en tranchant en toute transparence et impartialité les litiges électoraux. L'observation du scrutin sera un autre élément important pour bâtir la confiance dans le processus électoral, et j'engage les observateurs nationaux et les candidats et membres des partis à faire en sorte de desservir le secteur géographique le plus étendu possible. Je souhaite la bienvenue aux organisations internationales qui fourniront du personnel aux missions d'observation. L'ONU n'a pas de rôle d'administration ni de décision dans ces élections mais, conformément à son mandat et à la demande des autorités afghanes, elle continuera de fournir une assistance technique et de coordonner l'aide internationale aux élections.

44. Mon Représentant spécial continue de s'entretenir avec les parties prenantes afin de favoriser la participation de tous au processus et à l'intégrité de la procédure. Même s'ils ne doivent pas se substituer à la voix du peuple aux urnes, les efforts que les candidats font pour s'entendre sont les bienvenus pour éviter l'exercice exclusif du pouvoir par le vainqueur. Je me félicite que jusqu'ici la campagne ait été animée tout en se faisant dans le respect des règles. Les candidats et les organismes électoraux ont l'immense responsabilité de faire en sorte que le processus électoral favorise la stabilité et l'unité nationale. J'invite instamment les candidats et leurs partisans à respecter les lois électorales et à déposer plainte auprès des institutions prévues à cet effet.

45. Le 5 avril, j'encourage tous les électeurs afghans à faire entendre leur voix pour l'avenir du pays. La participation des femmes, qu'elles soient électrices, candidates, agents électoraux ou observatrices, sera une mesure clef de la représentativité de ces élections. Les institutions et forces de sécurité de l'État doivent rester impartiales et je me félicite que le Président Karzaï ait donné des consignes claires à ce sujet. La liberté de la presse et l'équilibre de la couverture médiatique sont tout aussi indispensables à la régularité des élections. La sécurité sera cruciale pour que les électeurs aient suffisamment confiance pour se rendre aux urnes et les véritables difficultés qui se posent dans ce domaine ne doivent pas être sous-estimées. Les institutions chargées de la sécurité montrent la voie et le Ministère de l'intérieur, en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux, s'est montré dynamique pour ce qui est de planifier la sécurité afin de garantir au maximum la liberté. Les élections sont l'occasion pour les citoyens d'exercer leurs droits, et j'invite toutes les parties au conflit à respecter leurs obligations à cet égard.

46. L'Afghanistan est en proie à un conflit complexe auquel participent pléthore de groupes armés et de réseaux criminels organisés qui défendent chacun des intérêts locaux, nationaux et transnationaux, parfois rivaux. Il est peu probable

qu'un processus de paix ni même des pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les principaux éléments de l'opposition armée s'engagent avant les élections. Cependant, l'aspiration généralisée à la paix transparait clairement dans les discours de la campagne électorale ainsi que dans les positions de divers groupes religieux ou tribaux et organisations de la société civile. Il faut absolument que les efforts se poursuivent pour que des mécanismes soient mis en place à brève échéance afin d'empêcher ou d'atténuer les ravages que la violence continue de faire parmi les civils. Il faudra aussi aider le nouveau gouvernement afin qu'il prenne sans délai l'initiative de mesures à plus long terme. L'incertitude qui règne peut aggraver les rivalités entre communautés et exacerber le sentiment de marginalisation que les insurgés peuvent exploiter. Le dialogue que la Mission a établi entre communautés et les mesures de confiance qu'elle a mis en place, notamment l'intérêt accordé récemment à la contribution des oulémas à la paix, sont des initiatives discrètes mais importantes. Les bons offices de l'ONU au service de la réconciliation dirigée par les Afghans resteront à la disposition du nouveau gouvernement.

47. La place de l'Afghanistan dans la région sera vitale pour la stabilité et la viabilité à long terme à mesure que la présence de la communauté internationale s'amenuisera. Je continue de trouver encourageant le fait que l'Afghanistan et le Pakistan se rendent mieux compte qu'ils ont des intérêts communs et j'espère que cette prise de conscience se traduira par des mesures concrètes au service de la paix et de la stabilité, sur fond de coopération économique. Le renforcement de la participation régionale dans le cadre de mécanismes bilatéraux, régionaux ou multilatéraux est souhaitable. Il semble que la nature commune des problèmes et des perspectives que présente l'Afghanistan pour la sécurité et la stabilité de la région tout entière soit bien comprise, certaines organisations régionales comme l'Organisation de Shanghai pour la coopération montrant un intérêt pour l'appui aux solutions afghanes. Le Processus d'Istanbul est atypique en ce que l'Afghanistan se trouve au cœur du mécanisme. Un dialogue de fond commence à s'engager dans le cadre de ce processus qui s'intéresse à la stabilité régionale et aux mesures de sécurité énergétique, et l'ONU continuera de soutenir les mesures de confiance régionales. J'espère que les préparatifs de la réunion ministérielle qui se tiendra à Tianjin (Chine) en août seront l'occasion de chercher à obtenir des résultats concrets et je me félicite que la Chine y prenne une part active en tant que pays d'accueil et promoteur de la coopération régionale.

48. Comme ailleurs, en pareil cas, la vie politique tourne autour des élections. La viabilité économique de l'Afghanistan n'en demeure pas moins une question urgente qui ne doit pas être négligée. Lors de sa réunion extraordinaire, le 29 janvier, le Conseil commun de coordination et de suivi a souligné qu'il importait de continuer à tenir les engagements pris à Tokyo, notamment dans les domaines des réformes, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, et de remédier au déficit budgétaire en s'efforçant résolument d'accroître les recettes de l'État. Pour rétablir la confiance, il faut également mettre en place un cadre réglementaire approprié, notamment adopter des lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sur l'extraction minière, conformément aux engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Dans ce contexte, tout déclin rapide des niveaux exceptionnels d'aide accordés à l'Afghanistan comporte de graves risques et, dans les prochaines années, il faudra également que la communauté internationale tienne en temps utile les engagements

financiers qu'elle a pris à Tokyo et Chicago. Je me félicite que les candidats à l'élection présidentielle aient bien compris qu'il fallait continuer de tenir les engagements de réforme mutuels et, en particulier, qu'il fallait s'intéresser davantage à la mise en œuvre d'un programme de réduction de la pauvreté et de développement qui soit généralisé, ouvert à tous et viable à long terme. Il importe aussi que les candidats mettent l'accent sur la création d'emplois pour la jeunesse afghane en plein essor. Sachant que c'est la viabilité économique de l'Afghanistan qui est en jeu, il faut véritablement s'investir dans les préparatifs de la conférence ministérielle sur le développement qui se tiendra cette année. Il faut établir des priorités et une stratégie de développement viable, et l'ONU continuera d'aider l'Afghanistan à coordonner l'aide que la communauté internationale y apportera.

49. Lors des préparatifs de la réunion ministérielle, l'accent devra surtout être mis sur les efforts à accomplir pour renforcer l'économie licite et stopper l'économie illicite naissante. La production d'opium en Afghanistan a atteint un nouveau sommet en 2013, l'offre et la demande de narcotiques menaçant la santé et le bien-être de la population, l'économie ainsi que le tissu institutionnel du pays et de la région. Comme les autres secteurs se contractent et que les insurgés sont de plus en plus tributaires du commerce de la drogue pour leur financement, il existe un risque réel de voir émerger un « narco-État ». L'élaboration d'approches globales pour faire face à ce fléau est une responsabilité partagée exigeant une volonté politique ferme de la part de l'Afghanistan, de la région et de la communauté internationale.

50. Les progrès accomplis par l'Afghanistan dans la protection et la promotion des droits de l'homme depuis 2001 contribuent largement à la stabilité, même si elle reste fragile. Compte tenu de l'incertitude qui entoure la transition, de nombreux Afghans, notamment des femmes, craignent que les progrès dans le domaine des droits de l'homme ne soient sacrifiés au profit d'un opportunisme politique à court terme. C'est au gouvernement qu'il appartient de faire montre d'une volonté plus ferme dans l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le nombre de poursuites et de condamnations en vertu de cette législation historique étant toujours peu élevé. Je me félicite du premier rapport du Gouvernement sur les progrès accomplis dans l'application de cette loi. L'engagement du Ministre de l'intérieur à accroître le nombre de femmes policiers et à leur garantir l'appui nécessaire convient également d'être signalé. J'accueille avec satisfaction la promulgation par le Président Karzaï du Code de procédure pénale – fruit de nombreuses années de travail – ainsi que son intervention pour garantir que les auteurs de violence, notamment à l'égard des femmes, soient amenés à répondre de leurs actes. Des mesures telles que celles-ci contribuent à renforcer la confiance en l'avenir de l'Afghanistan, sur les plans national et international. À cet égard, je demande aux autorités afghanes de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan à s'acquitter de son rôle déterminant en tant qu'institution efficace et indépendante. Le soutien aux efforts faits par les Afghans pour améliorer les droits de l'homme et l'état de droit sera toujours une priorité pour l'Organisation des Nations Unies. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, ces institutions et les organismes chargés de soutenir l'état de droit coopèrent de plus en plus pour harmoniser et renforcer leurs actions.

51. L'Afghanistan est toujours dans le décile inférieur des pays les moins développés. Les besoins humanitaires devraient augmenter, notamment du fait des pertes civiles et des déplacements de populations touchées par le conflit. Dans ce

contexte, la coordination de l'assistance humanitaire restera un élément majeur des activités de l'ONU en Afghanistan. Le Plan d'action humanitaire commun de 2014 adopte une approche plus ciblée pour satisfaire les besoins les plus aigus, et j'invite les donateurs à tenir leurs engagements. L'enlèvement de 67 démineurs vient nous rappeler une fois encore que le contexte opérationnel est dangereux. Il n'est pas prouvé que les travailleurs humanitaires soient pris systématiquement pour cible; cependant, du fait de la nature de leurs activités, c'est là où les risques sont les plus élevés que les besoins sont souvent les plus importants. Les responsables locaux ont facilité l'accès des agents de vaccination, et cette initiative doit se poursuivre si l'on veut atteindre l'objectif global consistant à éradiquer la poliomyélite d'ici à 2018.

52. La dernière année de la transition en Afghanistan est dominée par un climat d'incertitude lequel pèse sur l'évolution politique, économique, sociale et sur le plan de la sécurité. La présence internationale sera considérablement réduite et on ne sait pas encore qui présidera à la destinée du pays. Dans ce contexte, il est déterminant de renforcer, lorsque c'est possible, la prévisibilité et la confiance. L'Organisation des Nations Unies a été une garantie de stabilité en Afghanistan pendant des décennies. Sa présence sur l'ensemble du pays et ses fonctions de bons offices, de défense des droits de l'homme, de coordination de l'aide internationale et de l'assistance humanitaire resteront importantes. Les modalités précises de l'aide fournie par l'Organisation pour soutenir au mieux l'Afghanistan et son peuple devront changer pour tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Lorsqu'il sera possible d'évaluer plus précisément les incidences politiques, économiques et en matière de sécurité sur la dernière année de la transition en Afghanistan, le moment sera venu d'examiner de plus près le rôle des Nations Unies, conjointement avec le Gouvernement afghan. Par conséquent, je voudrais demander au Conseil de sécurité de proroger pour une nouvelle période de 12 mois le mandat de la MANUI qui prend fin le 19 mars. Ce faisant, je renouvelle l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un partenariat durable avec l'Afghanistan. J'invite également les États Membres à fournir les ressources nécessaires pour tenir notre engagement et maintenir nos activités dans tout le pays.

53. Je rends à nouveau hommage à la mémoire et au dévouement de nos quatre collègues qui ont perdu la vie et j'adresse mes condoléances les plus sincères aux familles qu'ils laissent derrière eux. L'attentat du 17 janvier vient nous rappeler les dangers encourus par le personnel national et international. Les attentats dirigés contre des bâtiments civils sont contraires à toutes les lois et règles applicables en cas de guerre et je condamne fermement une fois de plus de tels actes. Toutes les parties au conflit doivent s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne la protection des civils. Je remercie tout le personnel en Afghanistan, sous la conduite de mon Représentant spécial Ján Kubiš, pour son engagement constant au service du peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue	• À la mi-janvier, l'armée nationale afghane comptait 193 427 membres, dont 7 300 dans la force aérienne afghane. À la fin de 2013, la Police nationale afghane comptait 145 199 membres. • Le 8 avril 2013, le Ministère de l'intérieur a présenté le plan décennal de la Police nationale afghane et du ministère lui-même, qui prévoit notamment la mise en place d'une police civile, la participation de la population et le recrutement de policières. En janvier 2014, le Ministère a également exposé sa stratégie d'encadrement des femmes au sein de la police, appelée à régir leur protection. Ces deux initiatives tenaient compte des conseils techniques de la communauté internationale et de la MANUA.
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes, assorti de conditions	• Le Président a approuvé la cinquième et dernière phase de transition le 18 juin 2013.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous et d'encourager l'instauration d'un environnement politique propice à la paix

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous	• Fin décembre 2013, quelque 7 796 éléments hostiles au Gouvernement avaient été admis au Programme afghan pour la paix et la réintégration, dont 693 chefs ou commandants. Depuis le lancement du programme, 164 projets de microfinancement ont été approuvés dans 25 provinces, permettant la création d'infrastructures et offrant des possibilités d'emploi à court terme aux membres des communautés et aux personnes réintégrées.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• À l'appui des efforts du Gouvernement pour stabiliser les domaines clefs, le Programme national de développement de proximité soutenu par l'ONU s'est poursuivi en 2013, avec 22 projets exécutés dans 10 provinces qui ont bénéficié à 94 182 personnes, notamment en offrant aux ex-combattants d'autres perspectives économiques. • Du 8 au 11 janvier 2013, le Président Karzaï et le Président du Haut Conseil pour la paix se sont rendus à Washington, où ils se sont entretenus avec le Président des États-Unis et d'autres responsables au sujet de la poursuite du processus de paix. • Les participants à la troisième Conférence internationale de coopération islamique pour la paix en Afghanistan, qui s'est tenue à Istanbul les 4 et 5 mars 2013, ont appelé au règlement des différends par le dialogue et la négociation. Lors de la conférence de suivi, qui s'est déroulée à Kaboul le 8 avril 2013, les participants se sont penchés sur les mesures pratiques à prendre pour appliquer les décisions prises à Istanbul. Les oulémas qui participaient à la Conférence ont condamné les attentats-suicides, les déclarant contraires à l'Islam. • Le 18 juin 2013, les Taliban ont fait part de leur volonté de trouver une solution politique au conflit afghan. Un espace de dialogue a été créé à Doha en présence de chefs taliban désignés pour l'occasion et de responsables qataris. L'utilisation par les Taliban, lors de la cérémonie d'ouverture, du nom et des symboles de leur ancien régime a été très mal perçue par la société et le Gouvernement afghans. Le Gouvernement a annoncé le 19 juin qu'il ajournait ce dialogue, en attendant de recevoir la garantie que le processus serait entièrement placé sous la bannière afghane. Le bureau affecté au dialogue a ensuite été temporairement fermé. • À la suite de la demande formulée par le Président Karzaï lors de sa visite officielle au Pakistan les 26 et 27 août 2013, sept prisonniers taliban ont été libérés le 7 septembre 2013, et le mollah Baradar le 21 septembre 2013. • Du 19 au 21 novembre 2013, une délégation du Haut Conseil pour la paix s'est rendue à Islamabad où elle a rencontré le Premier Ministre pakistanais et d'autres membres du Gouvernement afin de se consacrer à des initiatives ayant fait l'objet d'un

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	accord préalable. Lors d'un déplacement à Kaboul le 30 novembre 2013, le Premier Ministre pakistanais s'est à nouveau engagé à faciliter le dialogue avec les Taliban. • En 2013, la MANUA a organisé quatre sessions de formation dans le domaine de la médiation, à l'intention de 73 acteurs afghans de premier plan dans quatre provinces, et appuyé sept initiatives de paix locales qui ont donné lieu à 21 débats dans neuf provinces. Ces initiatives ont débouché sur cinq déclarations ou accords intérimaires en faveur de la réconciliation ou de mesures de confiance entre les différentes communautés. • L'élaboration du plan national de sécurité s'est poursuivie avec l'assistance technique et financière de l'ONU au Ministère des affaires étrangères, l'objectif étant de faire appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui prévoit le renforcement du rôle des femmes dans la prévention des conflits et leur participation au processus de paix.
Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	• En 2013, le Gouvernement afghan a fourni au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) des renseignements étayés, actualisés et exacts, notamment un rapport annuel sur le statut d'individus qui affirmaient avoir rallié le Gouvernement et ont été retirés de la liste des personnes faisant l'objet de sanctions au cours de l'année 2012. • Le 16 avril, le Comité a approuvé l'inscription sur cette liste d'un individu ayant fabriqué des engins explosifs artisanaux pour les Taliban et constituant une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan.
Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée à l'échelle des collectivités locales et avec la société civile	• Un trente-troisième comité provincial pour la paix et la réintégration a été créé en 2013. Le nombre d'équipes du secrétariat conjoint mettant en œuvre le Programme afghan pour la paix et la réintégration dans les provinces a été porté à 33. • Le 16 avril 2013, le Haut Conseil pour la paix s'est réuni pour la première fois avec les partis politiques, afin de discuter de la façon de rallier les différentes couches de la société afghane au processus de paix. Une réunion similaire s'est tenue le 2 mai 2013 avec le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En avril et mai 2013, le Haut Conseil pour la paix s'est réuni à plusieurs reprises avec des représentants de la société civile afghane, afin de discuter des questions qui préoccupaient les groupes auxquels ils étaient affiliés et d'étendre le dialogue national pour la paix à tous. • Le 4 juillet 2013, le Haut Conseil pour la paix a participé à la conférence sur la stratégie pour la paix sociale, organisée par une assemblée de représentants de la société civile. Il a été décidé que le secrétariat conjoint du Conseil et cette assemblée créeraient un mécanisme pour la mise en œuvre de la stratégie. • Le Haut Conseil pour la paix et les oulémas ont tenu une conférence conjointe à Kaboul, le 4 août 2013, pour discuter du rôle que pourraient jouer les mosquées et les centres religieux dans la promotion de la paix et de la tolérance auprès des populations. • Au cours de la Semaine de la paix, en septembre 2013, le Haut Conseil pour la paix a organisé à Jalalabad une Conférence régionale sur le rôle des femmes dans le processus de paix, ainsi qu'une Conférence internationale des oulémas sur l'islam, la paix et la tolérance à Kaboul. Toujours à Kaboul, il a également rencontré des représentant de la société civile. Par ailleurs, environ 120 activités de sensibilisation, auxquelles ont assisté plus de 25 000 personnes, ont été organisées dans le pays pour promouvoir la paix et la réconciliation.

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays grâce à l'instauration, jusqu'au niveau local, d'institutions démocratiques, légitimes et responsables dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus en mesure de se prendre en charge

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d'organiser périodiquement des élections régulières, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution	• L'Assemblée nationale a adopté pour les prochaines élections un cadre juridique comprenant la loi électorale et la loi portant organisation et attributions des organes électoraux. Ces lois ont été ratifiées par le Président en juillet 2013. La nouvelle législation a réduit le quota de femmes dans les conseils provinciaux de 25 % à 20 %.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• La mise à jour des listes électorales a débuté le 26 mai 2013 et, au 14 février 2014, quelque 3 507 682 cartes d'électeur (dont 34,6 % étaient destinées à des électrices) ont été délivrées à des personnes ayant atteint l'âge de 18 ans, perdu leur carte d'électeur ou déménagé depuis les dernières élections. • Les Forces nationales de sécurité afghanes s'estiment en mesure de protéger près de 94 % des 7 168 bureaux de vote proposés par la Commission électorale indépendante pour les élections de 2014. Le 19 février, la Commission a publié la liste des 6 775 bureaux de vote qui seraient ouverts le jour des élections, exprimant un niveau de confiance similaire. • Le 31 juillet, les neuf membres de la Commission électorale indépendante ont été officiellement nommés. La Commission indépendante du contentieux électoral a été créée le 15 septembre, suivie de la nomination de ses cinq membres et de l'approbation du budget initial des commissions le 23 septembre. Les membres des deux organes électoraux ont été nommés à l'issue de démarches consultatives officielles prévues par la loi électorale. La Commission électorale indépendante a achevé l'élaboration de son plan d'opérations, qui expose en détail la marche à suivre pour que toutes les activités nécessaires soient recensées, classées par ordre et conformes aux délais prévus par la loi électorale, les réglementations, les procédures et les directives.
Création d'un comité de suivi et d'évaluation et définition d'objectifs de lutte contre la corruption	• Le 28 septembre 2013, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié son quatrième rapport semestriel, qui portait sur la période allant de janvier à juin 2013 et dans lequel il indiquait que des progrès avaient été accomplis mais que des efforts supplémentaires restaient à faire, notamment pour assurer le recouvrement des avoirs de la Banque de Kaboul. Le Comité a ajouté 36 recommandations à sa liste, qui en compte à présent 74. • Le 21 octobre 2013, le Comité a prié l'Assemblée nationale d'améliorer la loi sur les ressources minérales afin de mieux protéger le secteur minier de la corruption. Les législateurs ont suivi les recommandations du Comité lors de la rédaction du projet de loi sur le renforcement de la transparence et de la responsabilité dans ce secteur.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Le 27 janvier 2014, le Comité a remis cinq rapports recensant d'importants risques de corruption dans différents domaines administratifs, notamment dans l'allocation de terrains aux rapatriés, le versement de pensions de retraite et les nominations dans la fonction publique.
Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales	• Au premier trimestre de 2013, la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption a instauré au sein de chaque ministère un comité de lutte contre la corruption, en vue d'une plus grande cohérence et d'une meilleure information en matière d'application des mesures de lutte contre la corruption prises par le Gouvernement. La Haute autorité offre à chaque comité un appui technique et une formation. • En septembre 2013, l'Assemblée nationale a approuvé la loi sur la vérification des comptes publics, qui charge le Bureau supérieur de contrôle des finances de réaliser des audits auprès des institutions de l'État. • Le 9 décembre 2013, le Gouvernement a lancé l'Initiative pour l'intégrité en Afghanistan, projet de lutte contre la corruption appuyé par l'ONU qui vise à renforcer la capacité des systèmes administratifs de s'attaquer à la corruption et sera mis en œuvre par les Ministères de l'éducation et de la justice avec la collaboration du Bureau supérieur de contrôle des finances et les représentants de la société civile.
Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État	• Au cours de la période considérée, la Haute autorité de contrôle a enregistré les déclarations de patrimoine de 2 975 agents de l'État. Elle a publié des informations sur celles de 44 hauts fonctionnaires, vérifié celles de 33 responsables politiques, notamment du Président, des Vice-Présidents, des ministres et des gouverneurs. Les déclarations de patrimoine de 32 autres hauts fonctionnaires sont en cours de vérification.
Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services	• En 2013, l'Institut afghan de la fonction publique a dispensé des formations en gestion, en informatique, en anglais, en planification et en comptabilité et finance à 5 150 fonctionnaires.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En 2013, la Direction indépendante de la gouvernance locale a dispensé des formations sur la planification, l'établissement de rapports, la budgétisation et la gestion des ressources humaines au personnel de 7 entités administratives au niveau provincial, 29 au niveau des districts et 8 au niveau municipal. La Direction a également ouvert des centres de documentation dans les provinces de Bamyan et de Jawzjan afin d'informer la population de la situation administrative.
Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique	• Quelque 49 gouverneurs de district ont été recrutés sur la base du mérite en 2013, ce qui a porté leur nombre à 231. Le nombre de gouverneurs adjoints de province recrutés sur la base du mérite est demeuré à 32 depuis janvier 2013.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs	• En 2013, cinq propositions ont été soumises au Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats de la Banque mondiale par les Ministères de l'agriculture, de l'irrigation et l'élevage, de la santé, de la communication et de la technologie, du commerce, et de la reconstruction et du développement ruraux. À ce jour, la proposition du Ministère de l'agriculture a été approuvée par le Groupe consultatif du programme, et son comité directeur procède actuellement à l'établissement de sa version définitive avant mise en œuvre et décaissement des fonds.
	• L'ONU et la Banque mondiale se sont engagées à aligner progressivement les traitements de 6 000 à 7 000 agents de l'État actuellement rémunérés par leurs fonds, selon un barème gouvernemental arrêté au titre de l'assistance technique nationale.
Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational	• La loi sur les municipalités est en cours d'examen par le conseil des ministres. En attendant, la Direction indépendante de la gouvernance locale a pris l'initiative d'élaborer des plans d'action municipaux afin d'accroître les recettes.
	• Le 30 décembre 2013, le conseil des ministres a approuvé la Politique nationale pour la gouvernance et le développement aux niveaux des districts et des villages. La loi relative aux conseils provinciaux telle que modifiée a été adoptée par la chambre basse de l'Assemblée nationale le 4 janvier 2014. La loi sur les administrations publiques locales a été entérinée en conseil des ministres et attend d'être approuvée par l'Assemblée nationale.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En 2013, les pouvoirs publics de chacune des 34 provinces ont achevé l'élaboration de leurs plans annuels de développement au niveau provincial.
Définition et publication des critères régissant les frontières administratives	• Les organismes nationaux et internationaux ont continué d'utiliser la série des données sur les frontières recueillies en 2009, ainsi que le préconisaient la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Siège central de géodésie et de cartographie.
Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational	• La Direction indépendante de la gouvernance locale a achevé la construction de 4 bâtiments administratifs au niveau des provinces, de 11 bâtiments administratifs au niveau des districts et de 6 immeubles d'habitation au niveau des provinces.
Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens	• Le 23 février 2014, le Président a signé le Code de procédure pénale tel qu'approuvé par les deux chambres de l'Assemblée nationale. • En janvier 2014, le Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, présidé par le Ministère de la justice, a achevé la rédaction de 220 articles du projet de nouveau code pénal. Le Code pénal actuellement en vigueur est en cours de révision afin d'intégrer toutes les lois pénales promulguées depuis 2001, notamment celles qui visent à lutter contre le terrorisme, la corruption, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains. • En 2013, le Directeur général de la Direction centrale des prisons a signé 114 directives opérationnelles visant à améliorer la gestion des établissements pénitentiaires ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme. • Le programme prioritaire national « Droit et justice pour tous » a été approuvé lors de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, le 29 juin 2013. • En 2013, le Ministère de la justice a porté à 31 le nombre de nouveaux bureaux d'aide juridictionnelle, dans lesquels travaillent 101 avocats commis d'office (ils étaient 84 en 2012) et plus de 42 avocats mis à disposition dans le cadre du Programme de développement du secteur de la justice mis en œuvre par le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Les organisations non gouvernementales ont fourni moins de services d'aide juridictionnelle, le nombre d'avocats ayant baissé de 236 en décembre 2012 à environ 208 fin 2013. • Le nombre de membres de l'ordre des avocats indépendants afghans est passé de 1 500 fin 2012 à environ 2 000 fin 2013. • À la suite du transfert officiel de la Direction centrale des prisons au Ministère de l'intérieur en 2012, l'examen du barème des traitements des membres de la Direction a été achevé le 23 octobre 2013, afin de parvenir à l'égalité salariale avec les policiers et, ainsi, fidéliser ses agents. • La Direction centrale des prisons a élaboré, en collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux, le plan décennal du Ministère de l'intérieur pour la Direction, qui a été lancé le 30 juin 2013. Avec l'appui de l'ONU, le Ministère a assuré la coordination et l'assistance technique nécessaires à l'élaboration d'une série de plans stratégiques progressifs biennaux destinés à favoriser la mise en œuvre de cette vision d'ensemble. • Face à la hausse de 33 % de la population carcérale depuis 2012, trois nouvelles prisons pour hommes et deux nouvelles pour femmes ont ouvert en 2013, ainsi que trois centres de rééducation pour mineurs.

IV. Droits de l'homme

Objectif : renforcement du respect des droits de l'homme des Afghans, en accord avec la Constitution afghane et le droit international, l'accent étant mis sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et des actes d'intimidation contre les civils, le droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés	• En 2013, 2 959 civils ont été tués et 5 656 blessés dans des incidents liés au conflit, soit une diminution de 14 % du nombre de victimes civiles par rapport à 2012. Les éléments hostiles au Gouvernement sont responsables de la mort de 2 311 civils et ont fait 4 063 blessés, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2012, tandis que

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	les forces favorables au Gouvernement sont responsables de la mort de 341 civils et ont fait 615 blessés, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2012. Les engagements au sol non imputés à l'un ou l'autre des deux camps ont fait 160 morts et 720 blessés parmi les civils, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2012. • En 2013, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, conduite par l'ONU, a recensé 1 694 enfants parmi les victimes. Au total, 545 enfants ont été tués et 1 149 blessés, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2012. • Le Gouvernement a continué de recenser les civils tués et blessés, par le biais de la Cellule de suivi concernant les victimes civiles du Centre présidentiel de coordination de l'information. • Pour réduire le nombre de civils victimes de restes explosifs de guerre, la Force internationale d'assistance à la sécurité a mis en place des procédures en 2013 pour faciliter le marquage et l'enlèvement des restes explosifs dans les installations militaires, dont les champs de tirs. • En 2013, les Taliban ont recensé, dans leurs bulletins mensuels, 277 incidents résultant des opérations menées par les forces progouvernementales ayant fait des victimes parmi les civils. La MANUA a pu vérifier 174 de ces incidents par son travail d'information sur la violence liée au conflit. • L'ONU a continué à suivre la situation et à mener un intense travail de sensibilisation pour mieux faire respecter le droit international et la MANUA a constaté une réduction de 39 % du nombre de civils victimes d'engins explosifs improvisés à plaque de pression en 2013.
Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations	• À la suite de la publication du décret présidentiel n° 169 sur l'instruction des allégations de torture et de mauvais traitements des personnes détenues pour des raisons liées au conflit, le Ministère de l'intérieur, la Direction nationale de la sécurité et le Bureau du Procureur général ont renforcé la formation de leur personnel et ont notamment mis en place des modules sur les droits de l'homme dans le programme des écoles de la Direction nationale et de la Police nationale afghane.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• En 2013, la MANUA a publié 4 rapports publics : 2 sur la protection des civils, 1 sur la mise en œuvre de la loi relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes, 1 sur le traitement des personnes détenues par les autorités afghanes pour des raisons liées au conflit. Parallèlement à ces rapports, la MANUA a mené des activités de communication en partenariat avec différentes parties prenantes et les médias pour sensibiliser l'opinion publique afghane. • Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre le Plan d'action destiné à protéger les enfants des effets du conflit et à prévenir le recrutement de mineurs par les forces armées. En mai 2013, l'ONU a donné une suite officielle au rapport d'étape annuel du Gouvernement et a apporté son concours à l'élaboration d'un plan en 15 points visant à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action par le Gouvernement. • Le 3 octobre 2013, l'ONU et la MANUA ont organisé la « Journée portes ouvertes mondiale sur les femmes, la paix et la sécurité », sous l'égide de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La manifestation avait porté sur le thème « La participation politique est le droit de tous – les femmes électrices et candidates ».
Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• En 2013, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et la MANUA ont toutes les deux publié des rapports sur la mise en œuvre de la loi relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes. Ces rapports ont relevé les progrès et les lacunes dans l'application de la loi par la police, le ministère public et les juges. La mise en œuvre de la loi a été discutée à la réunion extraordinaire du Conseil commun de coordination et de suivi en janvier 2014. • Les commissions pour l'élimination des violences à l'égard des femmes ont été instituées dans 32 provinces conformément aux dispositions de la loi du même nom, et le Ministère de la condition féminine a travaillé avec les autorités locales de 11 provinces pour en améliorer la mise en œuvre avec l'appui technique de l'ONU. • À partir du 25 novembre 2013, dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre les violences à l'égard des femmes, le Ministère de la condition féminine et le Ministère du travail, des affaires

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	sociales, des martyrs et des personnes handicapées ont, avec le concours de l'ONU, mené une campagne nationale sur le mariage des enfants. • L'élaboration d'une action multisectorielle coordonnée face aux violences sexistes s'est poursuivie en 2013. Le Ministère de la santé publique a commencé à intégrer des services professionnels d'assistance et d'orientation dans le secteur de la santé, avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population.
Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• En février 2013, les groupes de la société civile, avec l'appui de la MANUA, ont lancé la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan sur la paix, qui vise à susciter un dialogue sans exclusive pour mettre au point des feuilles de route locales pour la paix. Fin 2013, cette initiative avait donné lieu à 187 tables rondes, rassemblant 4 572 personnes issues d'une grande variété de catégories sociales. • Le 24 juillet 2013, le comité des femmes du Haut Conseil pour la paix a organisé une conférence à l'intention des coordonnateurs des questions hommes-femmes de l'ensemble des ministères et directions pour discuter de la participation des femmes à la vie politique et de leur rôle dans la promotion du processus de paix. • En décembre 2013, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a publié un rapport intitulé « Like a bird with broken wings: Afghan Women Oral History, 1978-2008 » sur l'histoire orale des femmes afghanes, qui couvre 30 ans de conflit. Les témoignages des femmes afghanes réunis dans ce rapport visent à donner une « voix aux exclues de l'histoire officielle » et à faire partager leurs expériences personnelles de victimes ou de témoins pour favoriser la réconciliation et le changement.
Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan	• En décembre 2012, le Gouvernement afghan, avec l'appui de l'ONU, a demandé et obtenu une prolongation de 10 ans du délai prévu à l'article 5 de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Un plan d'action décennal a été engagé en avril 2013 pour détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones où la présence de mines est avérée avant 2023. • Le 10 juillet 2013, l'Afghanistan a présenté ses premier et deuxième rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Gouvernement et délégations de la société civile ont, avec le concours de l'ONU, présenté leurs conclusions et répondu aux questions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. • En novembre 2013, le Gouvernement a présenté son deuxième rapport dans le cadre de la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Ce rapport présente les progrès réalisés par le Gouvernement dans la mise en œuvre des 117 recommandations formulées par le Conseil en 2009. • En décembre 2013, le Ministère de la justice a, avec le soutien de l'ONU, mené des consultations avec les ministères et autres organes de l'administration publique pour donner la priorité à la mise en œuvre des obligations prévues par la Convention relative aux droits de l'enfant.
Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits	• À l'issue de l'examen quinquennal de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme mené par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme le 18 novembre 2013, le Sous-Comité d'accréditation a décidé de reporter la réaccréditation de la Commission jusqu'à sa deuxième session de 2014 pour lui donner le temps de régler les problèmes relatifs aux procédures de nomination, à la part des femmes dans les effectifs et au financement. • En 2013, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport sur les violences contre les femmes en Afghanistan, un rapport sommaire sur la situation des enfants, une enquête nationale sur les viols et les meurtres d'honneur en Afghanistan, un rapport sur l'accès des citoyens à la justice et un rapport sur la situation des personnes âgées en Afghanistan. • En 2013, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a continué, avec le concours de l'ONU, à renforcer son action de surveillance des violations des droits des enfants. À la suite de la formation dispensée à l'unité spécialisée dans les droits des enfants au premier semestre de 2013, le nombre de violations des droits des enfants

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	constatées par la Commission est passé de 21 au deuxième trimestre de 2013 à plus de 200 à la fin de l'année.

V. Développement économique et social

Objectif : adoption, par le Gouvernement, de politiques bénéficiant d'un appui international qui promeuvent une croissance économique durable et contribuent à la stabilité générale

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Les programmes prioritaires nationaux sont conçus et mis en œuvre avec le soutien et l'aval de la communauté internationale	• En juin 2013, le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé le programme prioritaire national intitulé « Droit et justice pour tous », portant à 21 sur 22 le nombre total de programmes prioritaires nationaux approuvés. • Le 3 juillet 2013, la réunion des hauts responsables du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo a eu lieu à Kaboul. Il a été relevé que le Gouvernement comme la communauté internationale avaient progressé dans la mise en œuvre de leurs engagements mais qu'il fallait redoubler d'efforts sur les questions en suspens, notamment l'efficacité de l'aide, les droits de l'homme, l'intégrité des finances publiques et la croissance inclusive. • Par la suite, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail technique sur la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux. Ce groupe examine actuellement cinq programmes prioritaires nationaux pour déterminer les bonnes pratiques sur les modalités financières à appliquer dans la mise en œuvre des autres programmes.
Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses de l'État sur l'ensemble du territoire afghan	• Le Ministère des finances a élaboré une politique budgétaire provinciale. Cette politique, dont est actuellement saisi le Conseil des ministres, doit permettre d'équilibrer le rôle du Gouvernement central, tout en donnant aux autorités de province et de district davantage de moyens pour améliorer la distribution des services. • Au 11 février 2014, 23 provinces participaient au programme pilote d'établissement des budgets des provinces lancé par le Ministère des finances. Ce programme prévoit des crédits de 3 millions de dollars pour les provinces les plus sous-développées et 1 million de dollars pour les

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	provinces plus développées. Il vise à renforcer la capacité locale à faire face aux besoins urgents de développement, en particulier dans les régions où les équipes provinciales de reconstruction ont cessé leurs activités.
Augmentation des recettes fiscales et promotion de la croissance durable à l'aide des ressources du pays	• Le rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques publié en janvier 2014 indique que le produit intérieur brut en Afghanistan est passé de 14,4 % en 2012 à 3,1 % en 2013. Ce ralentissement de la croissance économique devrait se poursuivre au premier semestre de 2014. Par conséquent, les recettes, qui correspondaient à 10,3 % du produit intérieur brut en 2012, devraient représenter 9,6 % en 2013 selon un exposé présenté par la Banque mondiale à l'occasion de la réunion extraordinaire du Conseil commun de coordination et de suivi tenue en janvier 2014.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et effective en faveur de la prospérité, de la paix et de la stabilité

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Amélioration de la coordination entre les organes régionaux et accroissement des investissements régionaux	• Le 20 mars, à Achgabat, les Présidents de l'Afghanistan, du Turkménistan et du Tadjikistan ont signé un mémorandum d'accord sur la construction d'une ligne de chemin de fer reliant les trois pays. • Le 29 mars, les participants à la onzième réunion ministérielle du Dialogue pour la coopération en Asie, tenue à Douchanbé, ont discuté des moyens d'améliorer la connectivité régionale pour favoriser le commerce, les investissements, les transports et les échanges humains. • Le 26 avril, à Almaty, les participants à la troisième conférence ministérielle du Processus d'Istanbul ont adopté les plans de mise en œuvre des six mesures de confiance. Dans la déclaration adoptée à l'issue de la conférence, les participants, tout en insistant sur le caractère politique du processus, ont également souligné qu'il fallait faire des progrès tangibles dans la mise en œuvre des activités convenues et appelé les participants à prévoir des financements intérimaires ponctuels.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Le 9 juillet, la signature à Achgabat entre l'Afghanistan et le Turkménistan d'un contrat portant sur la vente et l'achat de gaz a fait avancer le projet de gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde. • Le 13 juillet, à l'occasion d'une réunion tenue au Kirghizistan, le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a réaffirmé son soutien à un État afghan « indépendant, neutre, pacifique et prospère, affranchi du terrorisme et de la criminalité liée aux stupéfiants ». Il a également rappelé la contribution essentielle de l'ONU aux efforts déployés par la communauté internationale pour aider l'Afghanistan. • Le 4 août, en visite en République islamique d'Iran, le Président Karzaï a signé un mémorandum d'accord sur la coopération stratégique entre le Conseil national de sécurité afghan et le Haut Conseil de la sécurité nationale iranien. • Les 10 et 11 septembre, des parlementaires de la Commission permanente de la défense du Sénat pakistanais ont rencontré leurs homologues afghans pour examiner des questions touchant la sécurité et la coopération. • Les 12 et 13 septembre, à Bichkek, le Président Karzaï a participé au treizième Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, où il s'est engagé à renforcer les relations avec l'Organisation. • Les 16 et 17 septembre, à Islamabad, les participants à la quatrième session du Conseil intergouvernemental sur le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud ont adopté trois résolutions établissant des contrats types et portant création d'une commission des achats et d'une commission des finances. • Le 26 septembre, à Islamabad, a eu lieu le septième cycle du dialogue parlementaire pakistano-afghan.

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Le 21 octobre, à Douchanbé, le Président Karzaï et le Président du Tadjikistan ont signé un accord sur le déminage, les protocoles relatifs au franchissement des frontières et la coopération en matière d'assurance. • Le 30 octobre, l'Afghanistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan ont signé un protocole sur la coopération transfrontalière. • Du 12 au 15 décembre, le Président Karzaï s'est rendu en visite officielle en Inde. À cette occasion, il a été question d'améliorer la mise en œuvre de l'accord de coopération stratégique entre les deux pays ainsi que de l'intégration et du développement de la région, notamment dans la région dite du « cœur de l'Asie ». • Le 19 décembre, une délégation de parlementaires pakistanais s'est rendue à Kaboul. Les parlementaires des deux pays ont proposé que l'Afghanistan et le Pakistan signent un accord de partenariat et de coopération stratégiques. • Le 17 janvier 2014, à New Delhi, l'Inde a accueilli la réunion des hauts représentants du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Les discussions ont porté sur l'état de la mise en œuvre des six mesures de confiance convenues et sur les modalités de financement proposées.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités arrêtées par le Gouvernement afghan dans un cadre de coordination contrôlé par les autorités afghanes

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Augmentation du pourcentage de l'aide internationale alignée sur les priorités du Gouvernement et de la Stratégie nationale de développement afghans	• Le Gouvernement a établi deux notes d'orientation pour accompagner la mise en œuvre de sa politique de gestion de l'aide : la première sur l'adaptation de l'aide aux programmes prioritaires nationaux (mars 2013), la seconde sur les modalités de financement dans les limites budgétaires (mai 2013).

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	• Une équipe spéciale dirigée par le Ministère des finances a été créée en 2013 pour sensibiliser et mobiliser en faveur de la mise en œuvre des engagements du New Deal de la solidarité avec les États fragiles au sein du Gouvernement, de la communauté des donateurs, des autres partenaires multilatéraux, de la société civile et du secteur privé. Avec le concours de l'ONU, le Ministère mène actuellement une étude pour examiner les cinq objectifs de consolidation de la paix et de reconstruction de l'État prévus dans le New Deal. • En 2013, une modalité de transfert de fonds dans les limites budgétaires a été mise en place au sein du Gouvernement pour renforcer la capacité de gestion financière au niveau des provinces et des districts pour le paiement des salaires, au titre du programme prioritaire national d'enseignement pour tous établi avec le soutien de l'ONU dans le cadre de son programme de promotion de l'alphabétisation.
Amélioration de la transparence dans les marchés et contrats passés au nom du Gouvernement et de la communauté internationale	• En novembre 2013, le Gouvernement a tenu une conférence nationale sur l'achat public pour remédier aux problèmes qui entravent l'exécution des budgets, la fourniture des services et la réalisation des objectifs de développement. La conférence s'est terminée par une déclaration sur la loi relative à la commande publique, qui prévoit qu'il incombe aux acteurs nationaux et internationaux de respecter les principes de transparence, de responsabilité et d'équité dans le cadre des procédures d'achat public.
Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul, et comme moyen d'examen régulier des progrès accomplis dans le cadre des priorités arrêtées par l'Afghanistan et des engagements mutuels	• Les participants à la réunion extraordinaire du Conseil commun de coordination et de suivi tenue le 29 janvier 2014 a évalué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des produits du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et souligné qu'il fallait accélérer les progrès des indicateurs clefs, notamment les mesures de lutte contre la corruption, la mise en œuvre de la loi relative à l'élimination des violences à l'égard des femmes et le respect des critères du FMI.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : poursuite de la tendance à la réduction de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
Baisse des taux de culture du pavot, de production de stupéfiants et de toxicomanie	• La culture du pavot en Afghanistan a augmenté en 2013, dépassant tous les niveaux enregistrés précédemment. Elle couvrait quelque 209 000 hectares, ce qui représente une augmentation de 36 % par rapport à 2012. La production d'opium en 2013 a atteint quelque 5 500 tonnes, soit une hausse de 49 % par rapport à 2012. Le nombre de provinces exemptes de pavot a diminué, passant de 17 en 2012 à 15 en 2013. En 2013, la culture du pavot était surtout concentrée dans neuf provinces des régions du sud et de l'ouest de l'Afghanistan, 89 % provenant des provinces de Helmand, Kandahar, Farah, Uruzgan, Nangarhar, Badakhshan, Badghis, Daykundi et Nimroz. On ne disposait pas de nouvelles données en 2013 indiquant une diminution des taux de toxicomanie dans le pays. Toutefois, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la demande de drogues et du cadre stratégique national contre le VIH et est intervenu auprès de la Banque mondiale et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour que les services de prévention, de traitement et de soins du VIH soient poursuivis et étendus. • La fourniture de services de désintoxication a augmenté pour couvrir environ 32 000 personnes dans 101 centres répartis dans 28 provinces. En 2013, des services visant à réduire les souffrances ont été mis en place et renforcés dans 57 centres répartis dans 11 provinces. Ces initiatives menées dans les communautés et les prisons ont porté sur les services de traitement à l'intention des groupes vulnérables, notamment les femmes toxicomanes, les épouses de consommateurs de drogues injectables et les adolescents toxicomanes.
Efficacité accrue de l'interception et de la lutte contre le trafic	• En 2013, la police des stupéfiants a mené 3 243 opérations et saisi 7 157 kg d'héroïne, 23 979 kg de morphine, 115 650 kg d'opium, 31 926 kg de haschisch, 13 697 kg de cannabis et 11 kg de méthamphétamine. Elle a également saisi 65 187 litres de précurseurs liquides et 45 806 kg de

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	précurseurs solides. La police des stupéfiants a contribué à la destruction de 7 348 hectares de champs de pavot et au démantèlement de 71 laboratoires de fabrication d'héroïne. Dans le cadre de ces opérations, 3 081 suspects ont été arrêtés, 25 policiers ont été blessés et 74 tués. • Le Groupe de travail régional chargé du renseignement sur les précurseurs continue de renforcer la coopération régionale dans la répression du trafic de ces produits. En 2013, cinq enquêtes portant sur un total de 141 055 litres de précurseurs chimiques, recommandées par le Groupe de travail, ont été examinées et des enquêtes de traçage ont été lancées. • En 2013, sept réunions de coordination organisées dans le cadre de l'Initiative triangulaire et de l'initiative menée par l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont abouti à un accord sur un certain nombre de recommandations, notamment la conduite d'opérations conjointes ou simultanées. Les services de répression afghans ont mené 6 opérations conjointes avec le Tadjikistan et saisi 430,4 kg de stupéfiants. • Dans le cadre de l'Initiative triangulaire, l'initiative de sécurité maritime régionale visant à renforcer la coopération maritime entre l'Iran et le Pakistan a permis la saisie de plus de 7 tonnes de stupéfiants.
Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot	• En 2013, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a joué un rôle décisif en intégrant les objectifs de la lutte contre les stupéfiants dans les programmes prioritaires nationaux et notamment en élaborant un mécanisme de contrôle pour mesurer la progression de l'agriculture licite et des investissements privés connexes. • En 2013, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a pris des mesures pour réviser et améliorer la stratégie nationale de lutte contre la drogue et l'élaboration de politiques thématiques. • Douze projets de petite ampleur destinés à assurer des moyens de subsistance, gérés par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage avec le concours de l'ONU (dont le projet de stabilisation

Indicateurs de progrès	*Réalisations*
	des terres qui bénéficient à 6 372 familles), sont en cours de mise en œuvre dans les provinces du nord et de l'est de l'Afghanistan pour favoriser le développement de l'agriculture licite.